



Le 02 AOUT 2019

Nos réf : DGST-DMEDD  
JGS/HL-07-2019-01  
Affaire suivie par : H. LAMBERT  
N° de poste : 62.57

Madame Evelyne BLAZA  
Madame Jacqueline GRANET  
Monsieur Thierry BIREN  
Monsieur Philippe GRECOURT

Objet : Lettre ouverte

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre ouverte abordant diverses thématiques et vous remercie pour cette dernière.

En ce qui concerne votre première thématique, à savoir la circulation, le bruit et la pollution, vous savez que la Ville mène depuis 2016 une étude circulation sur l'ensemble de la commune, ce qui est une grande première dans l'histoire de notre territoire, avec le soutien d'une société spécialisée et reconnue Egis. En effet, aucune étude globale n'a jamais été réalisée et j'ai fait le choix d'y remédier en basant cette dernière sur la concertation et la co-construction. Cette ligne de conduite s'est traduite par environ 60 conseils de quartiers, ateliers circulation ou groupes de travail sur la thématique de la circulation, dont une grande partie dans le quartier Nonneville. De plus, et ce pour avoir des données empiriques et objectives, 112 campagnes de comptages trafic-vitesse et 56 courriers sondages ont été réalisées. Diverses expérimentations ont été menées et sont toujours en cours pour certaines afin de mesurer les effets des changements de sens de circulation et de retravailler notre copie lorsque cela s'avérait obligatoire.

Lors des concertations, nous échangeons avec les participants qui sont de plus en plus nombreux et il arrive même de soumettre au débat des propositions de riverains pour avoir l'avis de l'assemblée. Cela a été le cas lors du dernier dans votre quartier, le 31 janvier 2019, où il a été présenté votre proposition, en présence de Madame GRANET et Monsieur GRECOURT, comprenant notamment la mise en sens unique d'une partie de la route de Bondy et l'inversion du sens de circulation de la rue de la Division Leclerc entre le Boulevard de Strasbourg et la Route de Bondy, ce qui aurait conduit à 4 rues successives dans le même sens entre ces deux axes. Les riverains présents ont, d'une large majorité, refusé cette proposition indiquant que le Boulevard de Strasbourg et la Route de Bondy étaient des axes importants en double sens pour les déplacements du quotidien des Aulnaysiens.

Le projet de mis en sens unique des rues entre les rues de Reims et l'allée de la Marne découle là encore d'une vaste concertation, avec distribution de deux courriers sondages à l'ensemble des habitations, environ 1 000 à chaque fois, pour recueillir l'avis des riverains qui sont très demandeurs. En effet, ces rues qui sont très étroites et actuellement en double sens supportent pour certaines un trafic de transit important, mais également des difficultés pour se croiser et des problèmes de vitesses qui se traduisent par une atteinte à la sécurité des résidents, dont majoritairement des familles avec des enfants de tous les âges.

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 56 - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX - TEL : 01 48 79 63 63 - FAX : 01 48 79 63 09 - Web : [www.aulnay-sous-bois.com](http://www.aulnay-sous-bois.com)

Vous évoquez également divers aménagements réalisés par mes services depuis 2014, notamment la suppression du rond point à proximité du collège Simone VEIL et celui créé carrefour des avenues de Pomereu, de Senneville et de Paul LANGEVIN. Ces travaux ont été réalisés afin de garantir la circulation des piétons et des automobilistes. Par exemple, pour le deuxième, le carrefour était très dangereux avec une visibilité difficile, des priorités souvent non respectées et le passage d'un bus. Un aménagement a donc été réalisé pour à la fois faire ralentir les automobilistes, tout en permettant le passage du bus. Depuis cette création, il n'y a eu aucun accident grave, ce qui représentait avant une situation subie régulièrement pour les riverains.

Le sujet des itinéraires des bus a toujours été un point sensible pour les riverains puisqu'il faut à la fois répondre aux demandes des personnes désirant être le plus proche possible des arrêts de bus, notamment les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, tout en composant avec les contraintes techniques de voirie. Dans ce secteur, si le bus 616 ne passait plus par la rue Franklin, ce dernier emprunterait uniquement la route de Bondy, comme la ligne 615, ce qui rajouterait du trafic sur cette voie et surtout entrainerait la suppression d'arrêts très utilisés avenue de Pomereu ou de Mun par exemple.

Que ce soit Monsieur le Député Alain RAMADIER ou moi-même, nous avons toujours défendu, et le faisant encore actuellement, l'ouverture totale de l'échangeur de Bondy-Nord. Malheureusement, cette décision ne dépend pas de la Ville, mais de l'Etat qui ne le juge pas utile aujourd'hui. Néanmoins, lorsque chaque occasion se présente, notamment lors de mes prises de positions auprès du Préfet de Région au sujet du CDG Express ou dans le cadre de la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris, je mets en avant la nécessité de prévoir ces travaux.

Enfin, les nuisances sonores induites par la proximité des deux aéroports est là encore un sujet qui retient toute mon attention. La Ville est toujours représentée, par ma municipalité ou mon administration lors des diverses réunions en lien avec cette thématique. Après ma première demande écrite en septembre 2018, j'ai une nouvelle fois interpellé BruitParif pour solliciter à nouveau cette mesure de bruit dans le sud de la Ville et notamment dans le quartier Nonneville (ci-joint la copie du courrier). Dès qu'une réponse me sera apportée, je ne manquerai pas de vous tenir informés. En fonction du résultat, je défendrai les intérêts des Aulnaysiens, comme je le fais actuellement envers l'Etat et la SNCF au sujet du projet du CDG Express et des nuisances sonores que cela va engendrer pour les habitants proches des voies ferrées.

Au sujet de votre deuxième grande thématique intitulée "constructions, modifications de clôtures et de pavillons", j'attire votre attention sur le fait que le 31 Juillet 2016, vous avez eu un rendez-vous avec l'ancien directeur de l'urbanisme et évoqué ensemble certains dossiers, celui-ci a été remplacé par son adjointe, quelques mois plus tard, mais dans la continuité du service public, l'ensemble des dossiers ont bien évidemment été repris et suivit.

En 2016, nous avons créé une police de l'urbanisme, celle-ci est issue de la réunification des services hygiènes et contrôle de l'urbanisme, pouvant agir, dès lors, au titre des codes de

l'urbanisme et de la construction et de l'habitation. 5 agents composent ce service et 3 sont assermentés, leurs missions sont de lutter contre les constructions illégales, et le logement indigne. Nous nous sommes d'ailleurs dotés, par délibération, de deux nouveaux dispositifs réglementaires, le permis de louer et de diviser. Le premier nous permet d'avoir un regard sur les mises en locations des biens immobiliers sur la ville, le deuxième nous permet de lutter contre la division pavillonnaire.

Vous évoquez les dossiers 1 rue Franklin et 4 rue Albert Ballet. Concernant le 1 rue Franklin, Suite au signalement de Madame Granet, un Procès-verbal d'Infraction a été dressé le 16 février 2018 à l'encontre de Monsieur MILANOVIC Miroslav. Il a été constaté une construction d'un appentis d'une longueur de 5,10 m, d'une largeur de 2,20 m, et d'une hauteur de 2,80 m sans autorisation. L'ensemble représente une emprise au sol de 11,22 m<sup>2</sup>. L'affaire a été jugée le 29 octobre 2018, le juge a demandé 2 000 euros d'amende avec sursis et l'obligation de démolir l'appentis.

Concernant le 4 rue Albert Ballet, suite à un signalement. Un agent de la Police de l'Urbanisme s'est rendu sur place, fin juin 2018, mais aucune construction illégale n'a pu être constatées à l'issu.

Votre dernière thématique, "ordures ménagères, propreté, implantation de PMR", soulève plusieurs questionnements sur l'organisation de la collecte des déchets, sur le nettoyage et dans un autre domaine sur l'accessibilité et la circulation des personnes à mobilité réduite.

Pour ce qui concerne la collecte de déchets ménagers qui relève depuis 2016 de Paris Terres d'Envol, comme vous le rappelez, votre première interrogation concerne le paiement par l'usager de ce service. Actuellement, c'est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comprise dans la Taxe Foncière, qui est en vigueur sur Aulnay. Le calcul de la TEOM est basé sur un taux unique appliqué à la moitié de la valeur locative cadastrale du bien immobilier. C'est le mode de financement majoritaire en France. Le taux est voté tous les ans par le conseil municipal de manière à équilibrer les dépenses et les recettes. Le produit de la TEOM est versé à Paris Terres d'Envol pour le paiement des prestations de collecte et de traitement.

Un financement basé sur le service rendu nécessiterait la mise en place d'une redevance calculé individuellement en fonction du poids ou du volume produits par les habitants. Ce mode de financement est plus juste en théorie puisqu'il s'adapte comme vous le souhaiteriez à la production réelle de déchets de chaque ménage. Dans la pratique, ce dispositif peut avoir des conséquences désastreuses sur les finances de la collectivité ou sur la propreté de la commune. En effet, il y a un risque réel d'augmentation des dépôts sauvages en raison d'usagers qui souhaitaient faire baisser le montant de leur redevance. Ce phénomène provoque une baisse des recettes pour la collectivité et en parallèle une hausse du coût global due au ramassage des dépôts sauvages, accompagné d'une dégradation du cadre vie. En revanche, bien maîtrisé ce dispositif appelé également « tarification incitative » permet de faire baisser réellement la quantité de déchets produits en responsabilisant les habitants. L'impact environnemental peut également être bénéfique. La question fait débat et n'est pas encore tranchée pour le moment.



Concernant la collecte des déchets verts, sa mise en place générerait une dépense nouvelle pour la collectivité. Dans un contexte de maîtrise des coûts, chaque commune a fait des efforts. Le Blanc-Mesnil ne propose pas de collecte de verre en porte à porte et la Ville de Sevran a réduit la fréquence de collecte des ordures ménagère à un seul passage hebdomadaire. De plus, le ramassage des déchets verts en porte à porte va à l'encontre des politiques publiques de prévention des déchets et notamment des recommandations de l'ADEME et du ministère du Développement Durable. La mise en place de ce service mettrait à mal les efforts entrepris depuis plusieurs décennies dans le domaine du compostage individuel. Cette mesure provoquerait également une hausse globale de la production de déchets tout en réduisant les apports en déchetterie dont le coût de revient est moindre pour le contribuable.

En revanche, la collecte des meubles et appareils électroménagers peut être réalisée à domicile, gratuitement et sur rendez-vous par la Ressourcerie 2 Mains en contactant le 09 82 34 97 99.

Par ailleurs, dans le domaine de la collecte, vous avez constaté une dégradation du service, notamment en termes de respect de la fréquence, du vidage des bacs de tri et du repositionnement sur les trottoirs des récipients après le passage des bennes à ordures. Ce constat a été partagé par les services de Paris Terres d'Envol et de la Ville. Aussi, ces défaillances à répétition du prestataire ont conduit à la résiliation du contrat en cours et au lancement d'un nouvel appel d'offre. Une nouvelle entreprise sera donc désignée prochainement et prendra ses fonctions au début de l'automne dans le cadre d'un cahier des charges plus exigeant.

Au niveau de la propreté urbaine, je vous informe qu'une balayeuse supplémentaire sera livrée en octobre. L'arrivée de ce matériel permettra d'améliorer le nettoyage de l'espace public et de lutter plus efficacement contre les incivilités. C'est un effort budgétaire qui complètera le dispositif dans votre secteur. Il est également prévu de recourir à un prestataire de balayage mécanisé durant la période de chute des feuilles sur les voies plantées. Pour conclure dans ce domaine, sachez qu'une entreprise a démarré fin juillet des opérations de désherbage sur les trottoirs en renfort des services municipaux et dans le respect de la réglementation concernant l'interdiction des produits à base de glyphosate.

Certains éléments de votre lettre mettent en avant le manque d'accessibilité des arrêts de bus de la Ville. Pour information, l'ensemble des arrêts sur le territoire communal, excepté la gare routière rue du 11 novembre dont le projet de réaménagement est en cours d'étude, ont été mis aux normes personnes à mobilités réduites. La Ville est l'une des rares de Seine-Saint-Denis qui peut se féliciter de cette action avec 169 mis aux normes. Les arrêts qui ne sont pas encore aux normes sont à la charge du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, notamment à proximité du centre commercial O'Parinor. Ce dernier a prévu des investissements pluriannuels sur l'ensemble de son territoire, ce qui se traduit chaque année par quelques arrêts à Aulnay-sous-Bois.

De plus, le centre commercial réalise actuellement une demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour concevoir une gare routière aux normes à proximité immédiate de son entrée principale. Les travaux débuteraient en 2020 si la subvention est accordée.

La gare routière située à la Place du Général de Gaulle n'est en effet pas optimum au regard du fait que sa conception, réalisée en 2012 -2013 n'a pas été assez réfléchie, ce qui se traduit aujourd'hui par une saturation et une mutualisation des quais. Je rencontre régulièrement la SNCF et Ile-de-France Mobilités pour travailler ensemble sur le devenir de cet espace, mais plus généralement du parking de la gare et du foncier en friche de la SNCF afin de proposer des améliorations aux Aulnaysiens. Cependant, ces travaux ne doivent pas être fait sans un plan d'investissement et une étude approfondie, ce qui demande du temps puisque les propriétaires fonciers sont multiples et que les financements accordés sous l'ancienne municipalité n'ont pas été utilisés de la manière la plus efficace possible.

La thématique du patrimoine arboré de la Ville n'est pas oubliée dans mes actions. Je vous confirme ma politique depuis mon arrivée, à savoir le fait de replanter a minima un arbre pour un arbre abattu, pas forcément au même endroit, pour chaque arbre qui aura été abattu pour des raisons justifiées. Pour information, sachez que la Ville reçoit de nombreuses demandes de riverains qui désirent que les arbres soient supprimés en raison des difficultés qui entraînent : difficultés d'accès aux garages, problèmes d'allergies ou de luminosité. Lorsque cela n'est pas avéré, la Ville ne répond pas favorablement à ces réclamations. Dans l'optique de mieux mettre en valeur ce patrimoine et le protéger, j'ai même demandé à mon administration de travailler sur la charte de l'arbre afin de co-construire avec les riverains. Si vous êtes intéressés pour y participer, toutes les informations nécessaires sont dans l'Oxygène de ce mois avec les modalités d'inscription et l'explication de la démarche.

En outre, depuis 2014, des parcs ont été créés ou sont en cours de travaux pour une livraison cette année. Pour cela, je vous joins le 4 pages édité par la Ville concernant le Cadre de Vie où vous retrouverez cette thématique.

Pour conclure, suite aux nombreuses critiques que vous dressez à l'encontre de la Police Municipale, je tenais à vous communiquer quelques éléments. En effet, dès mon arrivée en tant que Maire ma priorité est de garantir aux Aulnaysiens le droit de vivre en toute tranquillité.

La Police municipale d'Aulnay-sous-Bois a connu une évolution visible et importante depuis avril 2014, les effectifs ont été portés à 79 policiers avec un service fonctionnant 24h//24 et 7j//7, ce qui n'était pas le cas avant 2014. Grâce à d'importants investissements, notamment en matière d'implantation de caméras passés de 26 en 2013 à plus de 300 en 2019 pour atteindre 500 en 2021, les résultats en matière de délinquances sont significatifs. Entre 2015 et 2018, le nombre de vol violent sans arme à feu a diminué de 37,7%, le nombre de cambriolage a baissé de 31% ou encore les infractions à la législation pour les stupéfiants de -45,8%. A cela s'ajoute également un nombre croissant de verbalisation au quotidien avec, pour exemple sur l'année 2014, il a été dénombré 4966 procès-verbaux contre 19 278 procès-verbaux pour l'année 2018.

Cependant, la Police Municipale n'a pas pour seule mission la verbalisation en effet, il a été créé en 2017, la brigade de contact et de lien avec la population afin d'établir ou rétablir le lien avec tous les aulnaysiens, depuis cette même année il est organisé tous les ans une journée rencontre police et jeunes, cet échange permet aux jeunes aulnaysiens de découvrir le quotidien du métier de policier autour d'animations citoyennes et sportives.

De plus, dans une démarche de proximité et de réactivité au plus proche des problématiques du quotidien, il a été également créé une brigade civique en charge de relever les infractions liées aux actes d'incivilités et à la salubrité publique (déversement de liquide insalubre, urine crachats, sur la voie publique, abandon d'objet, jet de débris, mécanique sauvage, atteinte au domaine public).

Enfin, le lien avec la population a été renforcé avec la mise en œuvre de l'initiative « télé sécurité », prestation offerte en abonnement payant aux administrés avec intervention de la police municipale en moins de 5 minutes en cas de tentative de cambriolage ou intrusion avérée.

Certes, il reste des infractions du quotidien puisque la Police Municipale ne peut être présente à chaque coin de rue et à tout moment de la journée. Toutefois, si, comme vous le soulignez, une voiture de la Police Municipale est stationnée au sein de la gare routière, cela signifie qu'elle mène une intervention nécessitant une présence urgente au plus près de la situation.

Au regard du nombre importants de points abordés dans votre courrier, et bien conscient que ma réponse n'est pas exhaustive, je vous propose de définir un rendez-vous d'ici la fin du mois d'août 2019 avec le Directeur Général des Services Techniques et le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement Territorial afin de pouvoir échanger sur toutes ces thématiques.

Dans cette optique, merci de prendre de contacter le 01.48.79.64.61.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

  
Bruno BESCHIZZA

Pour le Maire empêché  
Séverine MAROUN  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Conseillère Départementale  
de Seine-Saint-Denis



Le 02 JUIL. 2019



AULNAY-SOUS-BOIS

Nos réf : Direction Générale  
des Services Techniques / Déplacements  
urbains - JGS / HL-06-2019-06  
Affaire suivie par : H. LAMBERT  
N° de téléphone : 01 48 79 62 57

Monsieur Matthieu SINEAU  
Bruitparif  
32 boulevard Ornano  
93200 SAINT-DENIS

Objet : Campagne de mesure du bruit lié au trafic aérien en Ile-de-France

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la campagne de mesure du bruit lié au trafic aérien en Ile-de-France réalisée à Aulnay-sous-Bois en 2018, et vous remercie pour la transmission du résultat.

Après analyse de ce dernier, il s'avère que la mesure prise met en exergue des résultats significatifs quant aux données brutes à l'instar d'une pollution sonore bien au delà des 40 et 45 dB(A) préconisé par l'OMS puisque le minimum mesuré est 44,1 dB(A) et le maximum est 76,4 dB(A).

Ces derniers confortent les constats faits par de nombreux Aulnaysiens, ce qui confirme la dégradation de leur cadre de vie au regard des nuisances sonores induites par le trafic aérien. Dans ces contextes j'ai personnellement demandé par deux fois (copie du dernier courrier en pièce-jointe), en complément des nombreux mails de mes services, la réalisation d'une campagne de mesure du bruit dans le quartier sud de la Ville. L'objectif est d'avoir une mesure objective de ce bruit et ainsi pouvoir définir les éventuelles mesures correctives en découlant.

Ainsi, pas la présente, je vous renouvelle pour la réalisation dans les meilleurs délais d'une nouvelle campagne de mesure dans le sud de la Ville, Route de Bondy. Mes services (H. LAMBERT, [hlambert@aulnay-sous-bois.com](mailto:hlambert@aulnay-sous-bois.com)) sont à votre écoute pour mener à bien cette demande.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



**Bruno BESCHIZZA**  
Maire d'Aulnay-sous-Bois  
Conseiller Régional d'Ile-de-France

HÔTEL DE VILLE

# AULNAY

## PRÉSERVÉE, AULNAY EMBELLIE

La Ville travaille quotidiennement à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. L'augmentation du nombre de commerces de proximité, la préservation et la création de nouveaux parcs et jardins, la préservation

et l'organisation de nombreuses manifestations culturelles, sportives et commerciales permettent à chacun de vivre dans un environnement plus agréable.

### UNE VILLE TOUJOURS PLUS VERTE

- Création d'une coulée verte entre le stade du Moulin Neuf et le Vieux-Pays.
- Création d'un parc de 6 000 m<sup>2</sup> entre la rue Jules Prinçet et la rue Joseph Berger.
- Création d'un parc paysager de 18 000 m<sup>2</sup> autour du futur équipement multimodal Balagny.



Projection de la coulée verte au Vieux-Pays

#### Ville Fleurie

### 220 hectares d'espaces verts

14% de la surface totale de la ville, 2 km de berges au canal de l'ourcq, 30 000 arbres, 8 300 arbres d'alignement

## UNE VILLE À TAILLE HUMAINE

900  
commerces



LE MARCHÉ DE LA  
GARE ÉLU PLUS  
BEAU MARCHÉ  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
2019



### UN TISSU PAVILLONNAIRE PRÉSERVÉ

Le plan local d'urbanisme (PLU) a été révisé afin de protéger et d'étendre la zone pavillonnaire. Une politique active de préservation du patrimoine architectural a été engagée et a permis de sauvegarder plusieurs demeures remarquables.

Plus de 250 permis de construire refusés depuis 5 ans